

Bulletin d'infos de l'Action sociale

« Spécial Chèques-Vacances »

Octobre 2011

Le chèque vacances :

Un droit pour les agents actifs et les fonctionnaires retraités de la Fonction publique !

L'UNSA a joué un rôle majeur concernant la revalorisation de cette prestation sociale. Elle va permettre à une importante majorité d'agents de bénéficier des Chèques-Vacances.

Zoom sur le chèque vacances



En 2010 : 117 327 bénéficiaires pour un taux de pénétration très faible de 3,6% et 28 M € de crédits.

Pour 2012 : Un nombre beaucoup plus important de bénéficiaires et 35 M € de crédits, soit une augmentation de 25%.

La position de l'UNSA

Les avancées obtenues (+25%) sur cette prestation sont le résultat de négociations importantes où l'UNSA a tenu un rôle majeur. Elles visaient à augmenter significativement le nombre de bénéficiaires des Chèques Vacances en révisant le barème.

De plus, le 28 septembre, refusant les écarts proposés par la DGAFP, l'UNSA, avec l'appui des organisations syndicales, a exigé que la circulaire de revalorisation des conditions d'attribution du Chèque-vacances soit conforme aux termes des accords conclus lors du CIAS du 29 juin 2011.



Éclairage : ce qui change !

Tout d'abord, dès octobre 2011, le plafond du Revenu Fiscal de Référence (RFR) est réévalué de **15%**, pour permettre au plus grand nombre de nos collègues d'avoir accès à l'épargne des Chèques Vacances.

De plus, la bonification de l'épargne « vacances loisirs » par la DGAFP, comprise jusqu'à présent entre 10 et 25% en fonction de leur (RFR), est étendue jusqu'à 30% pour les agents ayant le RFR le plus bas.

Le montant minimum de l'épargne mensuelle reste inchangé (30€) ainsi que les choix de durée de celle-ci (de 4 à 12 mois).

Comment faire ?

Pour faciliter l'accès à l'information et aux prestations Chèques-Vacances, **un site internet dédié** est mis en place avec l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès et formulaire d'inscription :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Une plateforme téléphonique est également mise à disposition pour toute demande d'information ou de formulaire :

N° AZUR : 0 811.65.65.25

Le Chèque-Vacances, c'est 1001 façons d'augmenter son pouvoir d'évasion auprès des 170 000 points d'accueil partout en France :

- **Hébergement** : hôtels, clubs, campings, gîtes...
- **Restauration** : gastronomie, brasserie, cuisine du monde, grandes chaînes...
- **Transports & Voyages** : Sncf, Air France, Fram, Look voyages, Lastminute....
- **Culture & Découverte** : monuments historiques, châteaux, musées, théâtre, concerts...
- **Détente & loisirs** : parcs d'attraction et animaliers : Disneyland, Astérix, Walibi..., bases de loisirs, colonies, activités sportives...